

# BOUET Charles Léon Paul Eugène

Vue 1

<p style="font-size: 2em; font-family: cursive;">Bouet</p> <p>Nom : <u>Bouet</u>                  Prénoms : <u>Charles Léon Paul Eugène</u> Surnoms :</p>		Numéro matricule du recrutement : <u>1488</u> Classe de mobilisation : <u>1916</u>																	
<p><b>ÉTAT CIVIL.</b></p> Né le <u>2 Septembre 1896</u> , à <u>La Haie Fouassière</u> , canton de <u>Vertou</u> , département de <u>Loire-Inférieure</u> , résidant à <u>La Haie-Fouassière</u> , canton de <u>Vertou</u> , département de <u>Loire-Inférieure</u> , profession de <u>viticulteur</u> , fils de <u>Audaste</u> et de <u>Boireau Léonie</u> , domiciliée à <u>La Haie-Fouassière</u> , canton de <u>Vertou</u> , département de <u>Loire-Inférieure</u> . Marié à :		<p><b>SIGNALLEMENT.</b></p> Cheveux <u>noirs</u> , Yeux <u>gris</u> Front <u>large</u> , Nez <u>fort</u> Visage <u>large</u> , Renseignements physiologiques complémentaires : Taille : 1 mètre <u>69</u> centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :																	
<p><b>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</b></p> Inscrit sous le n° <u>10</u> de la liste du canton de <u>Vertou</u> Classé dans la <u>1</u> partie de la liste en 19 <u>15</u> .		Degré d'instruction : <u>3</u>																	
<p><b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</b></p> Incorporé au <u>77<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</u> à compter du <u>2 Avril 1915</u> . Arrivé au Corps et soldat de <u>2<sup>e</sup> classe</u> ledit jour. Passé au <u>11<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</u> le <u>10 Octobre 1916</u> . Partis aux armées le <u>10 Octobre 1916</u> . Disparu le <u>16 Avril 1917</u> à <u>Tronville</u> . Arrivé au <u>1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie</u> le <u>16 Avril 1917</u> . Déclaré décédé le <u>16 Avril 1917</u> par jugement du tribunal de Nantes en date du <u>21 Juillet 1921</u> .		<p><b>CORPS D'AFFECTATION.</b></p> Armée active. <u>77<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</u> Armée active. <u>11<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</u> Disponibilité en réserve de l'armée active. Armée territoriale et sa réserve.		<p><b>NUMÉROS</b></p> au CONTRÔLE spécial. <u>3208</u> MATRICULE ou au répertoire. <u>12546</u>															
<p><b>ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.</b></p>		<p><b>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Dates.</th> <th style="width: 40%;">Communes.</th> <th style="width: 20%;">Subdivisions de région.</th> <th style="width: 20%;">D'ORDRE D'INDICATION DE RÉSIDENCE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'ORDRE D'INDICATION DE RÉSIDENCE.												
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'ORDRE D'INDICATION DE RÉSIDENCE.																
<p><b>CAMPAGNES.</b></p> Contre l'Allemagne du <u>8 avril 1915</u> au <u>16 avril 1917</u> .		<p><b>BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.</b></p>																	
<p><b>PÉRIODES D'EXÉCUTION.</b></p> Réserve... Supplémentaires... Armée territoriale... Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		<p><b>ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">la réserve de l'armée active.</th> <th style="width: 25%;">l'armée territoriale.</th> <th style="width: 25%;">la réserve de l'armée territoriale.</th> <th style="width: 25%;">DATE de LA LIBÉRATION de service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION de service militaire.												
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION de service militaire.																
1 <sup>er</sup> dans l. du au 2 <sup>e</sup> dans l. du au Supplémentaires dans l. du au 1 <sup>er</sup> dans l. du au Supplémentaires dans l. du au Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au Du au		Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).																	